

FSU
Indre

Fédération

Syndicale

Unitaire

Bulletin de la section n°: 106

34 Espace Mendès-France 36000 CHATEAUROUX

Tel : 02 54 60 09 96

Mail : fsu36@fsu.fr

Site internet: <http://sd36.fsu.fr/>

mail CHSCT: chsct-fsu36@fsu.fr

Santé et travail: Quand le travail devient insupportable ?

Les ordonnances passent et que faisons-nous?

Il faut bien le dire, localement la fonction publique n'a pas brillé par une forte présence dans les rues de Châteauroux ? Si, soyons juste, lors de l'appel inter-syndicale à une mobilisation de la Fonction publique vous étiez plus présents. Est-ce à dire que les fonctionnaires trouvent normale cette réforme du code du travail? Les questions des salariés du privé sont intrinsèquement liées à ceux du public pourtant.

Est à dire que sous couvert de notre statut, il n'est pas nécessaire de soutenir le code du travail ? Pourtant notre cher (au sens pécuniaire du terme) président a bien évoqué la remise en question du statut des fonctionnaires et la refonte des services publics. Ou bien devons-nous considérer que les appels à mobilisation sont désormais « has-been » et n'avancent pas à grand-chose sinon à perdre de l'argent? Je suis de ceux qui s'accordent à dire que les grèves « saute-mouton » épuisent mais si certaines organisations au lieu de verser la soupe au gouvernement venaient dans la rue, la situation serait bien différente. Bref!

Quoi qu'il en soit, santé et travail font de moins en moins bon ménage et la Fonction Publique n'est pas épargnée. J'en veux pour preuve les alertes qui se succèdent dans les différents corps de métier de la fonction publique. Les CHSCT ont fort à faire et l'administration freine tant que possible jusqu'à l'intenable les actions de ces comités. Pour autant les CHSCT existent « encore » et nous ne devons pas

nous priver de cette instance pour dénoncer la souffrance au travail.

Raphaël TRIPON secrétaire départemental FSU



P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DEOLS CHATX PPDC

Dispensé de timbrage

Déposé le: 30/11/17

SOMMAIRE :

- Page 1: Edito
- Pages 2 à 7: Historique du CHSCT 36 au travers de ses réunions
- Pages A à D: Focus sur différents corps de métier
- Page 8 :Stage fédéral départemental 6 février 2018

FSU 36 Bulletin de la section de l'Indre, n° 106 Novembre 2017 -
Trimestriel / Prix : 1€ - Directeur de publication : T. RENOARD
Imprimé par nos soins - N° de commission paritaire : 0720S07427
ISSN : 1165-8908- Routage 206/ DEOLS CHTX PPDC

HISTORIQUE DU CHSCT EDUCATION NATIONALE DU 36

Instance créée par: Arrêté le 28 mars 2012 portant composition du CHSCT du département de l'Indre faisant suite à l'application du droit du travail dans la fonction publique et ce dans un esprit de rénovation du dialogue social (Cf. Loi n°2010-751



Lundi 21 Mai 2012: Installation de l'instance

Rappel des textes relatifs à la mise en place du CHSCT, son rôle, sa composition, ses champs de compétences, ses conditions d'intervention, son fonctionnement et les travaux du CHSCT. Intervention du Médecin de Prévention du rectorat sur les risques psychosociaux- la loi faisant aujourd'hui obligation à l'employeur d'évaluer les risques y compris psychosociaux et de préserver la santé physique et mentale des salariés. Information sur la publicité de cette instance qui sera effectuée via le site internet académique et P.V consultables sur le même site.

Les organisations syndicales présentes ne souhaitent pas faire de proposition pour la désignation du secrétaire de CHSCT D du fait qu'aucune concertation n'a été mise en place pour discuter de cette fonction et demande à l'administration de fixer un cadre. Les représentants du personnel refusent à l'unanimité de voter le règlement intérieur présenté en séance.

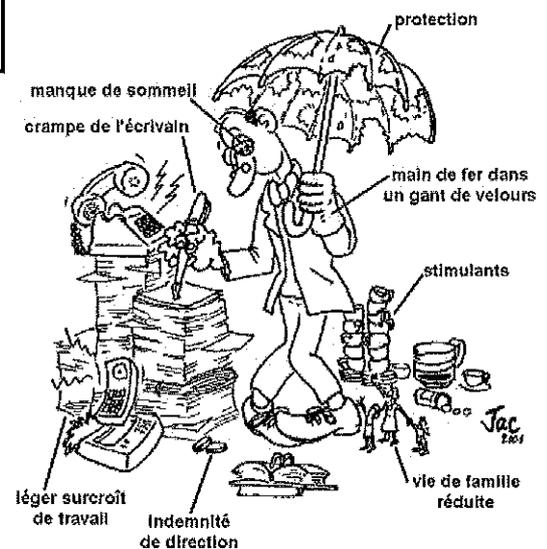
Lundi 17 décembre 2012: Malgré les modifications apportées, le règlement intérieur est une nouvelle fois rejeté.

Désignation du secrétaire mais aucun suppléant n'est proposé. Présentation du Conseiller départemental de Prévention du 1er degré. Informations données sur la formation des directeurs en vue de la mise en place des DUERP. Les membres sont informés de l'existence du réseau « PAS » (Prévention, Aide et Suivi) en partenariat avec la MEN qui propose une cellule d'écoute et d'aide aux personnels. Aucun cas concret évoqué puisque la structure est en phase d'élaboration.

Jeudi 28 mars 2013: Rappel des principales missions du CHSCT. Les moyens pour faire fonctionner l'instance ne sont pas encore réunis. La question des décharges se pose toujours. Le règlement du CHSCT D n'est toujours pas voté. Demande de précisions sur les conditions matérielles des visites à accomplir: OM, frais de déplacement... L'administration rappelle que les visites n'ont pas pour vocation d'expertiser mais servent à évaluer les risques et doivent être pédagogiques. « L'action devant être réaliste et réalisable » (à méditer!) Présentation des conditions de travail des directeurs/trices d'école. De fortes disparités concernant les espaces, l'installation et aménagement des locaux sont constatées.

Le problème des emplois vie scolaire (précarité et dont la reconduction n'est pas systématique) est abordé.

Portrait-type du directeur d'école



HISTORIQUE DU CHSCT 36

Mardi 3 décembre 2013: Le règlement intérieur du CHSCT D est voté mais toujours contesté concernant le temps de décharge alloué aux membres de cette instance.

Bilan des accidents du travail : pour l'année 2012 plus d'un accidenté sur deux est âgé entre 30/44 ans et quelque soit le type d'accident. Les enseignants représentent à eux seuls plus de la moitié des victimes d'accidents du travail et 1/3 sont des accidents de trajet. **Bilan du réseau PAS 2012/2013:** 4 sessions ont été organisées autour de la prévention des troubles de la voix. Du fait de son succès proposition est d'élargir la capacité d'accueil des enseignants. Un stage autour de la gestion des conflits serait également à mettre en place. **Bilan social** présenté avec des demandes qui émanent à 65% des agents et concernent à 34% des questions de santé et 26% des questions économiques (difficultés financières ponctuelles 62%). **Présentation du DUREP école** où il serait souhaitable pour l'instant que le formulaire reste papier afin que les équipes puissent s'approprier ce document.

Jeudi 20 février 2014: Modification du traitement de l'ordre du jour en fonction de l'actualité. La **situation du collège de La Châtre est examiné**. Il est fait état d'un **mal-être croissant** des personnels qui ne supportent plus les **dénigrement répétés du chef d'établissement**. Bref historique de la situation: 29/01/2013 première médiation auprès du principal, 14/06/2013 audience auprès du DASEN, pas de changements observés à la rentrée, fin novembre on note que le climat scolaire s'est encore dégradé, 19/12/2013 transmission du dossier au Rectorat, 14/01/2014 lettre remise au DASEN, 19/01/2014 l'infirmière alerte officiellement le CHSCT D, 13/02/2014 délégation du personnel reçue par l'inspecteur d'académie dans le cadre d'une alerte sociale avant **une grève le 17/02/2014 suivie par 85% du personnel**. Le DASEN précise que le principal s'est excusé auprès des professeurs—Quid des autres membres du personnel... Une demande a été faite au chef d'établissement d'élargir ses vœux dans le cadre des mutations. Un groupe d'appui (représentants de l'administration) se rendra sur place pour une écoute individuelle et collective. **Après suspension de séance demandée par la FSU, un avis est voté à l'unanimité par les représentants syndicaux: « les membres du CHSCT de l'indre demandent que les collègues du collège George Sand de La Châtre aient un autre interlocuteur (personnel de direction) dans l'établissement, à compter du lundi 10 mars 2014 jusqu'à la fin de l'année scolaire »**

Jeudi 5 juin 2014: Suite du dossier de La Châtre. C'est le principal de Ste Sévère avec la principale adjointe qui assurent l'intérim jusqu'à la fin d'année scolaire. Le principal de La Châtre a reçu une lettre de mission et participe au mouvement. La FSU s'interroge sur les suites données à la présence de la cellule d'appui (les personnels parlant de mascarade!). « un compte rendu a été remis au Rectorat » sera la seule réponse du DASEN. (L'administration rappelle que le CHSCT doit être saisi pour débattre de situations générales permettant des préconisations pour améliorer les conditions de travail). En revanche, pour des situations particulières, il faut pouvoir mettre en place des stratégies d'alerte et utiliser les compétences du CA (questions relatives au fonctionnement de l'établissement) et des personnels ressources (Assistante sociale de personne, médecin de prévention rectoral...) **En réalité la réponse de l'administration reflétait l'embarras face au déroulé des évènements dans ce dossier où rien ne s'est passé comme souhaité!** Présentation de la **cellule Climasco, nouvel outil d'aide aux équipes de direction**. Elle intervient pour le suivi des établissements qui la sollicite et pour les établissements en tension.

HISTORIQUE DU CHSCT 36 (suite)

Vendredi 21 novembre 2014: La FSU rappelle que bien qu'ayant désormais du temps pour se consacrer à l'accomplissement des missions de ce comité, il n'en reste pas moins que **la communication de toutes informations, pièces et documents utiles et nécessaires reste problématique** et c'est pourquoi notre organisation demande à ce que les membres du CHSCT soient informés des travaux prévus dans les écoles, établissements scolaires en général et que nous ayons connaissance de la remontée des fiches RSST. Il est important que même les établissements n'ayant aucune remontée à faire le précisent. L'absence de fiche RSST n'impliquant pas forcément l'absence de problème... L'administration répond qu'un rapport dans lequel figureront les informations sur le calendrier prévisionnel des travaux est en cours d'élaboration et nous accorde la mise en place d'un groupe de travail concernant les fiches RSST. Une trame de questionnaire anonyme sur les conditions de travail a été élaborée au plan académique dans le cadre des visites CHSCT EPLE/écoles. Rappel de la réglementation relative au droit de visite. L'administration propose aux membres du CHSCT D de se réunir pour préparer à la fois un protocole et un planning de visites (la FSU déplore le retard, un calendrier devrait être établi en fin d'année scolaire précédente). Bilan de la formation académique sur les risques psychosociaux (RPS) présenté sans en tirer de conclusions claires. **Retour de l'administration sur les « atouts » de la cellule ClimSCO. Réserve de la FSU à ce sujet car attention au risque de substitution du droit d'enquête des CHSCT.**

Mercredi 18 février 2015: Les membres FSU votent contre l'approbation du compte-rendu du dernier CHSCT portant sur l'organisation de la remontée des fiches RSST. Point également sur notre **refus de participer au GT** début février pour l'élaboration d'un protocole de remontée des fiches où seules devaient être portées à notre connaissance les fiches non traitées. En réalité, rien n'avait été réclamé par l'administration ! Nous restons donc sur notre position car c'est : **l'ensemble des fiches RSST qui doivent pouvoir être examinées par les membres du CHSCT conformément aux articles 3-2 et 60 du décret n°2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et la sécurité. Le débat remontera en CHSCT A.**

La FSU demande que le CHSCT D se positionne sur la situation du collège de Rosa Parks compte-tenu du mal être exprimé par plusieurs membres du personnel. Le sujet épineux a suscité beaucoup de réticence de la part de l'administration « échaudée » par le dossier de la Châtre l'an dernier...Après moult discussions, l'intervention de la cellule d'appui du rectorat sera envisagée afin d'assainir le climat tendu dans ce collège.

Vendredi 5 Juin 2015 :

Compte-rendu de la visite CHSCT D RPI Baudres ; Rouvres-Les-Bois ; Bouges-le château. On note 1 RPI qui fonctionne bien mais une relation avec les collectivités un peu pesante. Absence de DTA mais 1 DUERP parfaitement à jour. Bilan des 2 visites effectuées par l'ISST : **-école de Valançay** actuellement en travaux. On note 1 **grand dysfonctionnement pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes**. Chantier non clos. Directeur non informé du planning des travaux. Manque de concertation entre les différentes parties. Rapport établi. Copie à l'Inspection du travail et **si pas de réaction immédiate de la Mairie demande de mesures conservatoires**. -Cité scolaire Rollinat d'Agenton-sur-Creuse où il est fait état d'une méconnaissance du risque amiante et du risque chimique. Conformément à la nouvelle réglementation renforcée de 2012, le Dasen va demander que l'ensemble des DTA des établissements du 36 soit mis à jour. Une Visite du CHSCT D aura lieu le 23 juin prochain au collège de Ste Sévère. Bilan de la réunion des secrétaires CHSCT D de l'Académie : **La remontée des fiches RSST** (protocole et organisation) dépendra de chaque département (donc **le combat continue...**) Les secrétaires majoritairement FSU regrettent l'absence de réponse aux avis émis par le CHSCT A depuis le 5 novembre dernier et rappellent que l'Administration a normalement **2 mois pour le faire** | Bilan des DUERP de service.

Point sur le **collège de Rosa Parks** et suite de l'Inspection Pédagogique régionale. De nombreux personnels ont été entendus le 4 juin dernier et il ressort des **maladresses communicationnelles, des conflits interpersonnels, un climat relationnel dégradé** et des **collègues en réelle souffrance**. Le Dasen annonce des « **mesures fortes et concrètes dès réception des conclusions écrites** » parle de « **modifier certaines pratiques ou comportements...et poser des gestes forts pour aller de l'avant** »